

Jeudi 06 Octobre 2016

Mots-clés

Catégories

Après 2009



Rechercher

Actualités : Nation

Flux RSS

Espace membres

Gestion des déchets dangereux

Appel à mobilisation

Dans le cadre des journées d'information à thème, Prévention plus formation, organisme de formation continue, organise avec la participation de l'Anged, l'Anpe, l'Innorpi, l'Isst et la Dhmpa et l'appui de Tunivert et Atti une journée à thème pour communiquer et débattre sur la gestion des déchets dangereux industriels et d'activités sanitaires. L'objectif étant de communiquer et d'échanger autour du thème afin de fédérer les efforts vers une meilleure maîtrise de la gestion des déchets dangereux. La gestion des déchets dangereux et tout particulièrement leur élimination constituent actuellement une préoccupation majeure en matière de protection de l'environnement et constitue, pour le pays, une des priorités parmi les axes du développement durable.

Une préoccupation majeure et des initiatives

Le programme national de la gestion des déchets industriels dangereux (DID), mis en place avant la fermeture des centres de traitement Jradou et centres régionaux, a connu un début de réussite.

Les événements qui ont touché le secteur des déchets après la révolution ont bouleversé la donne.

A défaut d'espace de stockage, les industriels producteurs de déchets dangereux ne savent pas quoi faire de leurs déchets. Ceci nous conduit au spectacle désolant auquel nous assistons à l'intérieur comme à l'extérieur de nos sites industriels. Certains industriels font des efforts de recyclage ou de valorisation de leurs déchets, mais cela reste insuffisant et la recherche de solutions satisfaisantes dans ce domaine n'est pas suffisamment avancée.

Sur le plan juridique, depuis 1996, la Tunisie a publié la loi sur la gestion des déchets (loi n°96-41 du 10 juin 1996, modifiée par la Loi n° 2001 - 14 du 30 janvier 2001). Plusieurs textes d'application ont suivi. Pour les déchets d'activités sanitaires, respectivement, en 2008 et en 2012, un décret et un arrêté ont concerné les modalités de gestion et le manuel de procédures. Par ailleurs, des normes ont été publiées en 2015 et concernent les déchets d'activités sanitaires.

Volet structures, outre la création de l'Anged, des structures opérationnelles de gestion des déchets ont été créées (transport, centres de collectes et de traitement, ...). Cependant, depuis plus de cinq ans, certains problèmes ont vu le jour et ont pris de plus en plus d'ampleur. Nous citons, notamment, la fermeture des centres de traitement. Ceci a entraîné de sérieux impacts aussi bien sur l'environnement que sur la santé publique.

Nature et quantités des déchets dangereux

- Les déchets industriels dangereux (DID) : les DID générés sont estimés à 150.000 tonnes/an, dont 12.000 tonnes/an* étaient traités avant la fermeture de Jradou. Ceci sans compter les déchets de phosphogypse, évalués à 5 millions* de tonnes/an et relevant de la responsabilité du Groupe chimique tunisien. Ceux-ci sont stockés ou rejetés en mer.
- Les déchets d'activités de soins (DAS) : le gisement des DAS est estimé à 16.000 tonnes /an dont 7.000 tonnes* sont classés dangereux, déchets d'activité de soins à risque infectieux (Dasri). Ces déchets proviennent des établissements publics de santé et des cliniques privées.

Tri, collecte, traitement et élimination

• Déchets industriels dangereux
Des transporteurs privés autorisés assurent la collecte et le transport. Le traitement et l'élimination sont assurés par des entreprises et installations autorisées, sous la supervision de l'Anged. Cependant depuis la fermeture de l'installation de Jradou, et les installations de transfert associées sur les régions de Bizerte, Sfax et Gabes, un problème majeur est posé aux producteurs de déchets dangereux qui ne savent quoi en faire. Le traitement et l'élimination de ces déchets est aujourd'hui non maîtrisé. L'absence ou le peu de bonnes pratiques (tri, stockage, enlèvement,...) chez les industriels producteurs de déchets et le non respect des réglementations en vigueur pour l'élimination des DID ont un impact grave sur notre environnement et la santé publique.

Déchets d'activités de soins à risque infectieux (Dasri)

Les déchets d'activités sanitaires à risque infectieux (Dasri) ne bénéficient pas, la plupart du temps, d'un traitement maîtrisé. L'absence de tri en amont et leur évacuation avec les déchets ménagers dans les décharges augmentent le risque de contamination et de maladies. Quelques unités de traitement de Dasri sont fonctionnelles. Plusieurs petits incinérateurs non conformes ont été mis à l'arrêt. L'émission des dioxines et furanes, produits de la combustion ou incinération incontrôlés de déchets industriels ou de déchets d'activités de soins, sont des substances faisant partie des 22 polluants organiques persistants (POP) de la convention de Stockholm. Un programme national est en cours de mise en place par l'Anged avec l'appui du Fonds mondial pour l'environnement et la Banque mondiale, dans le cadre du projet DAS/PCB en application de la convention de Stockholm sur les POP's.

Participation du secteur privé

La collecte et le traitement des DIB, DAS, huiles lubrifiantes, DID, DIS sont assurés par le privé. Cependant, des efforts sont à déployer pour répondre d'une manière satisfaisante à la

Vous êtes déjà membre :

Votre identifiant

.....

Mot de passe oublié ?

Connexion

Devenez membre !

Et profitez de tous les avantages

Services

Programme TV

Météo

Allons au cinéma

Carnet culturel

Heures des Prières

Cours de devises

Trafic aérien

Horaires des trains

Pharmacies de services

Téléphones utiles

Liens utiles

Suppléments



Au gré des jours [voir l'archive](#)

LES FRIPERIES MENACENT DE FAIRE UNE GRÈVE GÉNÉRALE SI DE NOUVELLES RÉFORMES TOUCHENT LE SECTEUR !



Rubriques

- De bonne source
- Pourquoi ?
- Galerie photos
- Sondages

Petites annonces

- Carnet
- Nécrologie

Détente

demande d'évacuation et de traitement de certains déchets dangereux. Il est à constater qu'il y a une insuffisance de centres de traitement et de prestataires pour les opérations d'évacuation, notamment pour les régions du centre et du sud. Les producteurs de ces déchets attendent les solutions à leurs problèmes.

Les attentes

- Répondre à la demande des producteurs de déchets dangereux en capacité pour accueillir leurs déchets et les traiter ;
- Motiver et inciter à l'investissement dans le domaine du traitement des déchets dangereux ;
- Encourager la filière incinération ;
- Inciter les producteurs des déchets au développement et à l'utilisation des techniques et technologies de production propres et génératrices d'un minimum de déchets ;
- Renforcer la collaboration université/industrie pour développer des solutions de recyclage et de valorisation, des déchets et rejets, chaque fois que cela est possible ;
- Inciter les producteurs des déchets à la sensibilisation et à la formation des personnels sur les risques liés aux déchets ;
- Encourager au développement et à l'émergence de l'entreprise écocitoyenne et écoresponsable ;
- Améliorer la communication entre les divers acteurs, autorité régionale et nationale), producteur de déchets, collecteurs et traiteurs (prestataires de services).

*Rapport SWEEP-NET -2010 (réseau régional d'échange, d'information et d'expertise dans le secteur des déchets dans le Maghreb et le Mashreq).

Ajouté le : 29-09-2016

Publier cette page



Nation : Autres Articles

Request denied by pfSense proxy: 403 Forbidden

- Au gré des jours
- Jeux

Reason:

Client address: 10.0.0.117

Client group: default

Target group: blk_BL_socialnet

URL:

<http://www.facebook.com/plugins/like>
[href=https://www.facebook.com/lapre](https://www.facebook.com/lapre)

Newsletter

Inscrivez-vous à la newsletter et recevez toute l'actualité chaque jour par email

S'inscrire



Recommander ce site

Invitez vos amis à découvrir le site